



Tarifs de location du Théâtre de Colombier



Article 1 : Tarifs pour sociétés et résidents hors commune

Théâtre et foyer-bar (utilisation du sous-sol comprise)

1 ^{er} jour	CHF 1'000.-
A partir du 2 ^{ème} jour et suivants (20% de rabais sur le prix base)	CHF 800.-/j.

Article 2 : Tarifs pour sociétés locales et résidents de Milvignes

Théâtre et foyer-bar (utilisation du sous-sol comprise et foyer bar inclus)

1 ^{er} jour	CHF 500.-/j.
2 ^{ème} jour	CHF 400.-/j.
A partir du 3 ^{ème} jour	CHF 300.-/j.

Article 3 : Tarifs de location pour conférence/débat

Théâtre et foyer-bar (sans le sous-sol)

Sociétés / résidents hors commune	CHF 500.-/j.
Sociétés locales et résidents de Milvignes	CHF 300.-/j.

Le prix de location de la salle et du foyer-bar comprend :

- Le plateau de scène dans sa configuration sans le montage du proscenium ;
- L'utilisation de la salle, des trois loges, des WC et douches ;
- Le nettoyage de base des locaux (salle, foyer, loges) ;
- L'utilisation de la salle pour les répétitions pour le jour même ou la veille ;

Pour les conférences, l'utilisation de micro(s), beamer, écran, installations sonores et lumière de base (mise en place par le technicien facturé séparément).

Frais non compris :

- **Proscenium** : le montage et démontage, doit être, pour des raisons de sécurité, obligatoirement effectué par deux techniciens du théâtre de Colombier (supplément de frais, min. 8h par technicien, au tarif de CHF 50.- / heure).
- **Régie - technique** : mise en place, montage et démontage, utilisation des régies durant le spectacle ou la conférence.
- **Répétitions supplémentaires** : CHF 200.- par jour / frais du technicien en sus.
- **Billetterie / équipe accueil (placeurs) / foyer-bar** : à organiser par le locataire, aucune disposition sur place.
- **Piano ¼ de queue Beckstein Modèle L** : prix forfaitaire CHF 500.- + frais d'accordage

Article 4 : Tarifs de location du foyer-bar

Sociétés / résidents hors commune	CHF 300.-/j.
Sociétés locales et résidents de Milvignes	CHF 200.-/j.

Article 5 : Tarifs pour régie-technique

Les frais relatifs aux tâches de la « régie-technique » sont facturés au tarif horaire de CHF 50.- selon un planning journalier convenu avec le responsable.

Toutefois, **un tarif de base** de CHF 200.- sera demandé lors de la location, il comprend:

- le 1^{er} rendez-vous avec le technicien (visite des locaux, informations générales) ;
- les échanges courriels ;
- l'étude de la fiche technique.

Toute annulation ou modification d'horaire doit être annoncée au minimum 48 heures à l'avance. Dans le cas contraire, les heures prévues initialement pour la réalisation du contrat seront facturées au locataire.

L'utilisation des régies « son et lumière » se fait **obligatoirement sous la responsabilité du technicien.**

Article 6 : Nettoyages

Les frais de nettoyages sont compris dans le prix. Néanmoins, les locataires sont tenus de rendre les locaux **propres**.

Les présents tarifs entrent en vigueur immédiatement. Ils annulent toutes dispositions antérieures ou contraires.

Au nom du Conseil communal
Le président : La secrétaire :

G. Jaquet

M. Lanthemann

Colombier, le 26 avril 2018